

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 octobre 2008

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2008-11-10-1

Service consulté

**PROGRAMME F027
PLAN DE REVITALISATION DE
L'ECONOMIE DANS LE HAUT-RHIN
LANGUE ET CULTURE REGIONALES – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT
DE NOUVEAUX SITES BILINGUES**

Résumé : La Commission Permanente a reçu délégation pour programmer des subventions d'investissements scolaires (premier degré) pour un soutien au développement des nouveaux sites bilingues dans le cadre du plan de revitalisation de l'économie 2006/2007/2008. Cette première liste 2008 concerne la commune de Sierentz avec un total de 30 000 € pour la création d'un local supplémentaire réservé à l'enseignement bilingue à l'occasion de l'extension de l'école élémentaire.

La Commission Permanente a délégué dans le cadre du plan de revitalisation pour programmer les dossiers d'investissements scolaires du premier degré à l'occasion de la création de nouveaux sites bilingues (délibérations 2006/III-8^e/10 du 23/06/2006 et 2007/I-8^e/05 du 15 décembre 2006).

La commune de Sierentz fait construire un local supplémentaire destiné à la filière bilingue sur une opération globale d'extension de l'école estimée à 632 000 €HT.

Je vous propose d'approuver cette première opération du programme 2008 pour un montant de 30 000 € selon la base forfaitaire prévue dans le rapport et la délibération 2006/III-8^e/10 du Conseil général. La dépense correspondante sera prélevée sur la dotation du chapitre 204, nature 20414, fonction 28 du budget départemental inscrit au titre du plan de revitalisation (Mission LCR). 200 000 € d'autorisation de programme ont été affectés à ce titre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER